

en bref SAINT- ANTONIN

Bulletin mensuel | VOLUME 40 | Numéro 10 | Octobre 2025

16 ANS À VOS CÔTÉS, MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !

Merci à ...

- **La population**, pour la confiance qui m'a été accordée en tant que conseiller (2009-2013) puis comme maire (2013-2025).

- **L'ensemble des conseillers**, avec qui j'ai eu le privilège de travailler pour faire avancer notre ville.

- **Tous les intervenants** : ministres, députés, préfet, entrepreneurs, investisseurs, commanditaires et surveillants de contrats qui ont cru à nos projets.

Aux bénévoles et organismes communautaires qui se sont impliqués dans le développement de notre ville.

- **Au personnel municipal** qui est la véritable base de notre réussite.

Ensemble, vous avez fait grandir notre ville. Ce fut un honneur et un privilège de vous avoir représenté comme maire.

(suite du mot du maire page 2)

Élections municipales **4**

Bibliothèque **10**

Organismes locaux **15**

Événements à venir **20**

Résumé des points d'intérêt général des séances du conseil de ville **25**

Urbanisme et environnement **33**

Journée internationale des aînés **36**

Gestion des matières résiduelles **40**



Résumé des actions mises en œuvre depuis 2013

Réalisations :

Achat de terrains pour 1 M\$ dont un grand terrain pour agrandir le stationnement de nos activités
Réfection du Chemin Lavoie et asphaltage
Réfection du Rang 5 et asphaltage
Nouvelle caserne incendie
Participation à la construction d'une RPA "Manoir St-Antonin"
Mars 2021 : Passage de municipalité à ville
Parc industriel de 17 hectares
Plus de 3 km de trottoir
Local des jeunes
Local permanent pour le club des 50 ans et plus avec espace de jeux
Fonds de roulement qui a été augmenté à 700 000 \$
Parc de promenade de 70 hectares en développement
Centre de loisirs avec patinoire couverte
Don de terrain pour une construction d'un CPE
Développement : 9 résidences, 7 duplex, 2 terrains commerciaux

Projets en cours de réalisation (d'ici environ 2 ans) :

Bureau municipal en attente de subvention
Réfection de la chaussée en étude du projet à la limite de Rivière-du-Loup jusqu'au 1er Rang Est (estimation 1.5 à 2 millions de dollars)
Asphaltage des Rang 3 et 6, de la Route de la Station (projet confirmé par le ministère)

Personnel supplémentaire à la ville :

1 personne en communication
1 personne à temps plein à la bibliothèque
2 personnes au développement
2 personnes de plus à l'urbanisme pour un total de 3
2 personnes de plus aux travaux publics

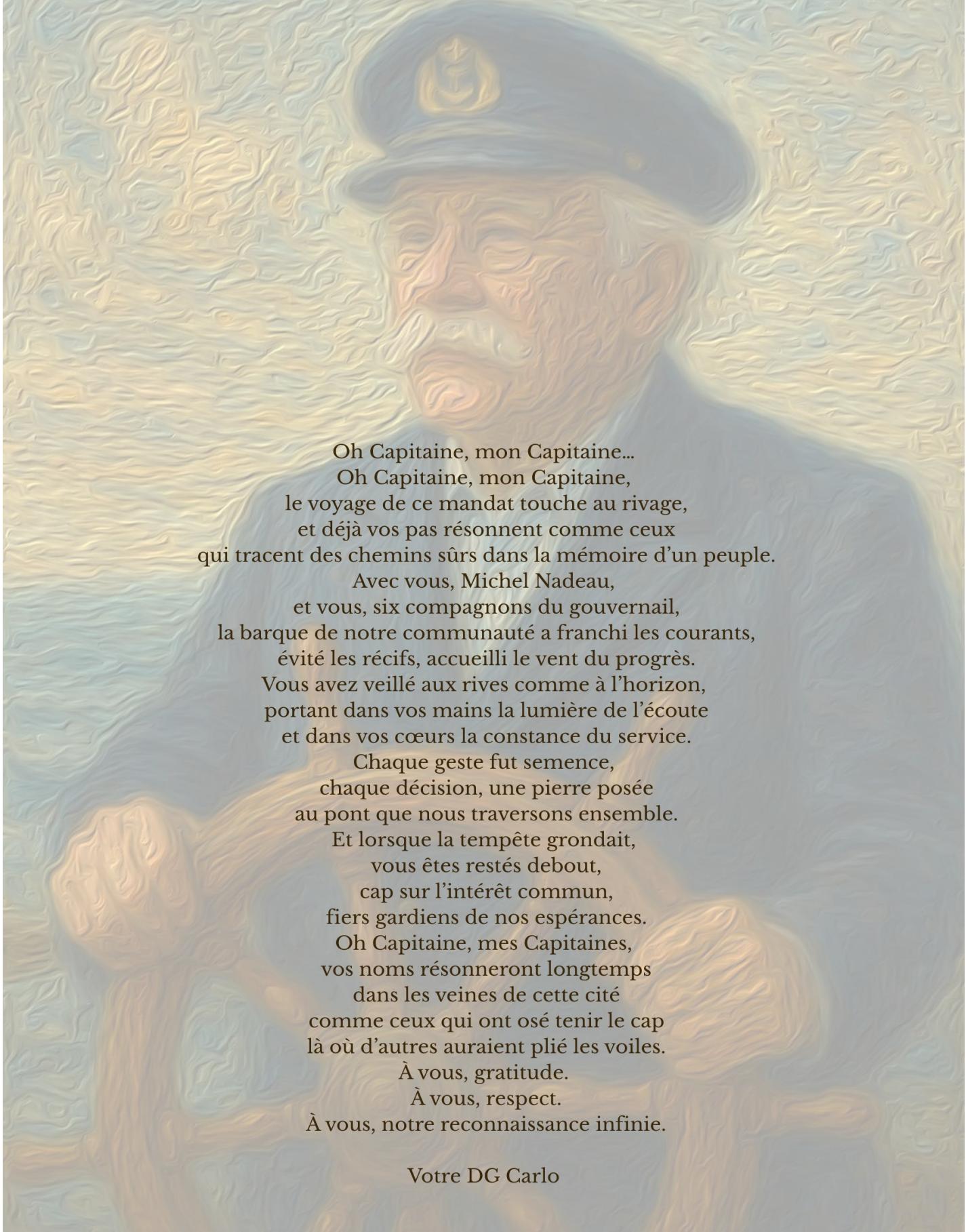
Nous vous avons présenté un aperçu des projets marquants qui ont contribué au développement de notre ville.

Je quitte avec la fierté du travail accompli et la certitude que l'avenir sera encore plus prometteur. Je souhaite plein succès au nouveau maire ou à la nouvelle mairesse et à son conseil.



A handwritten signature in black ink that reads "Michel Nadeau".

Michel Nadeau, maire



Oh Capitaine, mon Capitaine...
Oh Capitaine, mon Capitaine,
le voyage de ce mandat touche au rivage,
et déjà vos pas résonnent comme ceux
qui tracent des chemins sûrs dans la mémoire d'un peuple.

Avec vous, Michel Nadeau,
et vous, six compagnons du gouvernail,
la barque de notre communauté a franchi les courants,
évité les récifs, accueilli le vent du progrès.
Vous avez veillé aux rives comme à l'horizon,
portant dans vos mains la lumière de l'écoute
et dans vos cœurs la constance du service.

Chaque geste fut semence,
chaque décision, une pierre posée
au pont que nous traversons ensemble.

Et lorsque la tempête grondait,
vous êtes restés debout,
cap sur l'intérêt commun,
fiers gardiens de nos espérances.

Oh Capitaine, mes Capitaines,
vos noms résonneront longtemps
dans les veines de cette cité
comme ceux qui ont osé tenir le cap
là où d'autres auraient plié les voiles.

À vous, gratitude.
À vous, respect.
À vous, notre reconnaissance infinie.

Votre DG Carlo

COMMENT POSER MA CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ?



PUBLICATIONS ET OUTILS DISPONIBLES EN LIGNE

www.elections municipales.gouv.qc.ca

Outils destinés aux candidates et candidats

- [Guide à l'intention des candidates et des candidats au conseil municipal pour l'élection générale de 2025](#)
- [Pour une présence accrue des femmes en politique municipale – Un changement au bénéfice de l'ensemble des Québécoises et des Québécois](#)

Outils destinés aux élues et élus municipaux

- [Guide d'accueil et de référence pour les élues et les élus municipaux](#)
- [Outils de référence pour les nouvelles élues et les nouveaux élus municipaux](#)
- [Contrer le cyberharcèlement en politique municipale : les bonnes pratiques à adopter](#)
- [Mesures pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la démocratie](#)

Pour en savoir plus

- [L'organisation municipale au Québec en 2024](#)
- [Faire entendre sa voix : vocabulaire des élections](#)



Élections municipales

Les élections municipales approchent et il est important que chaque citoyenne et citoyen participe à ce moment démocratique. En allant voter, vous contribuez directement aux décisions qui façonneront l'avenir de notre communauté.

Voter, c'est :

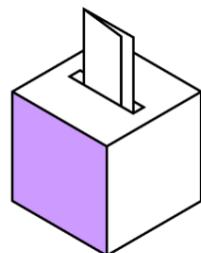
- Exprimer vos valeurs et vos priorités,
- Choisir les personnes qui représenteront vos intérêts,
- Participer activement à la vie de votre ville.

Les bureaux de vote seront ouverts :

Vote par anticipation : le 26 octobre, de 12 h à 20 h au Centre Réjean Malenfant

Jour du scrutin : le 2 novembre, de 10 h à 20 h au gymnase de l'école Lanouette

Prenez quelques minutes pour aller voter. Ensemble, faisons entendre notre voix et bâtissons l'avenir de notre ville !



Municipalité de Saint-Antonin

Guide pour les élections générales municipales

2 novembre 2025

**POUR VOTER, VOUS DEVEZ REMPLIR
LES CONDITIONS SUIVANTES LE JOUR DE L'ÉLECTION :**

Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale



Avoir 18 ans ou plus



Avoir la citoyenneté canadienne



Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

+



Avoir votre domicile dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois

OU

Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ ?

Vous pouvez exercer votre droit de vote si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements
- Propriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire
- Locataire d'un établissement d'entreprise

Pour que votre nom soit ajouté à la liste électorale, vous devez transmettre une demande écrite à la municipalité avant la fin des travaux de la commission de révision. Les copropriétaires d'immeubles et les cooccupants d'établissements d'entreprise doivent désigner qui, parmi eux, sera inscrit sur la liste électorale au moyen d'une procuration.

**ÊTES-VOUS INSCRIT
SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?**

Vous pouvez le vérifier :

- En ligne, sur le site Web d'Élections Québec
- En consultant l'avis d'inscription que vous recevrez par la poste au début de la période électorale
- En communiquant avec votre présidente ou président d'élection

**LE JOUR DE L'ÉLECTION,
VOUS NE POURREZ PAS VOUS INSCRIRE
NI FAIRE DE CHANGEMENT D'ADRESSE.****POUR VOUS INSCRIRE OU
POUR MODIFIER VOTRE INSCRIPTION**

Présentez-vous au bureau de révision aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'inscription que vous recevrez par la poste. Un parent, votre conjointe, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place. Certaines municipalités acceptent les demandes à distance.

DOCUMENTS REQUIS

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, apportez une ou deux pièces justificatives qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse. Vous pouvez apporter, par exemple :

- Permis de conduire
- Certificat de naissance et une facture d'électricité
- Carte d'assurance maladie et une facture de téléphone

POUR VOTER

Vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

BESOIN D'ASSISTANCE?

La plupart des lieux de vote sont accessibles. Le personnel du bureau de vote est là pour vous aider. Vous pouvez demander la trousse d'accessibilité, qui contient plusieurs outils. Une personne peut aussi vous accompagner – une ou un interprète, par exemple.

OPTIONS POUR VOTER



VOTE LE JOUR DES ÉLECTIONS

Le dimanche 2 novembre, les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h. Votre employeur doit faire en sorte que vous ayez au moins quatre heures consécutives pour aller voter.



VOTE PAR ANTICIPATION

Vous pouvez voter par anticipation le dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h. **Dans certaines municipalités**, vous pouvez également le faire le samedi 25 octobre.



VOTE ITINÉRANT

Vous pouvez faire une demande pour voter à votre domicile si vous êtes à mobilité réduite ou incapable de vous déplacer pour des raisons de santé.

VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Dans certaines municipalités, vous pouvez voter dans un lieu déterminé par la présidente ou le président d'élection à différents moments entre le 24 et le 29 octobre 2025.

FINANCEMENT POLITIQUE

Dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, il n'y a aucun financement public. Lors d'une élection générale ou partielle, vous pouvez toutefois verser jusqu'à 200 \$ en dons à chaque candidate et candidat.

Dans les municipalités de 5 000 habitants et plus, votre vote peut avoir un effet direct sur le financement des partis politiques et des candidats indépendants. Même si la candidate ou le candidat de votre choix n'est pas élu, il pourrait obtenir un remboursement de 70 % de ses dépenses électorales s'il obtient au moins 15 % des votes. En votant pour la personne qui rejoint le plus vos valeurs et votre vision, vous l'aidez donc à poursuivre ses activités. Lors d'une élection générale ou partielle, vous pouvez aussi verser jusqu'à 200 \$ en contributions à un parti politique ou à un candidat indépendant autorisé.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Adjointe Chantal Bouchard
Adresse 261 rue Principale, Saint-Antonin, G0L 2J0
Téléphone 418-862-1056 poste 212

Secrétaire Caroline Pinguet
Adresse 261 rue Principale, Saint-Antonin, G0L 2J0
Téléphone 418-862-1056 poste 211

POUR VOTER

1

Présentez-vous
à la table qui
vous sera indiquée



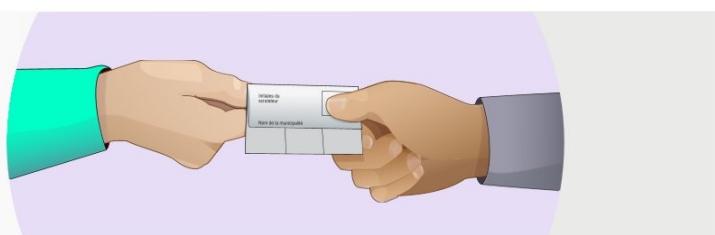
2

Dites votre nom
et votre adresse
et présentez une
pièce d'identité



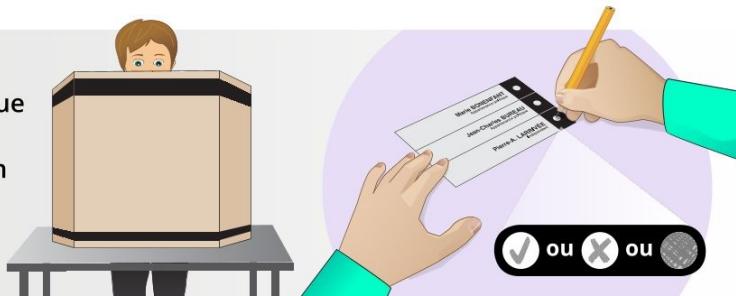
3

Recevez votre
bulletin de vote



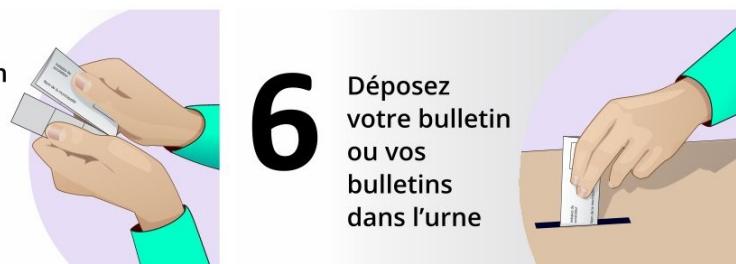
4

Faites une marque
dans un cercle
sur votre bulletin
ou vos bulletins
de vote



5

Détachez le talon
de votre bulletin
ou vos bulletins
en suivant
le pointillé



6

Déposez
votre bulletin
ou vos
bulletins
dans l'urne

Avis public d'élection

Municipalité : Saint-Antonin Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Carlo Brousseau président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi	De 8 h 00 à 12 h 00	De 13 h 00 à 16 h 30
Mardi	De 8 h 00	À 16 h 30
Mercredi	De 8 h 00	À 17 h 30
Jeudi	De 8 h 00 à 12 h 00	De 13 h 00 à 16 h 30
Vendredi	De 8 h 00 à 12 h 00	

Attention : le vendredi 3 octobre 2025 le bureau sera ouvert en continu de 9 h 00 à 16 h 30.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes:

- Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre de 10 h 00 à 20 h 00**
- Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre, de 12 h 00 à 20 h 00**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Caroline Pinguet

L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Chantal Bouchard

Vous pouvez joindre le président d'élection (ou son adjointe ou la secrétaire) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection Carlo Brousseau

Adresse 261 rue Principale, Saint-Antonin, G0L 2J0

Téléphone 418-862-1056 poste 213

Adjointe Chantal Bouchard

Adresse 261 rue Principale, Saint-Antonin, G0L 2J0

Téléphone 418-862-1056 poste 212

Secrétaire Caroline Pinguet

Adresse 261 rue Principale, Saint-Antonin, G0L 2J0

Téléphone 418-862-1056 poste 211

Fait à Saint-Antonin le 15 septembre 2025



Président d'élection



Abonnement gratuit en octobre

Dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques qui se tient du 18 au 25 octobre, les nouveaux abonnements seront gratuits tout le mois d'octobre. Profitez en!

Nous vous offrons la plupart des nouveaux romans disponibles dans les librairies, plusieurs magazines et une belle section jeunesse.

Vous pouvez également nous demander des livres disponibles dans le réseau biblio.

Visite au Salon du livre de Rimouski

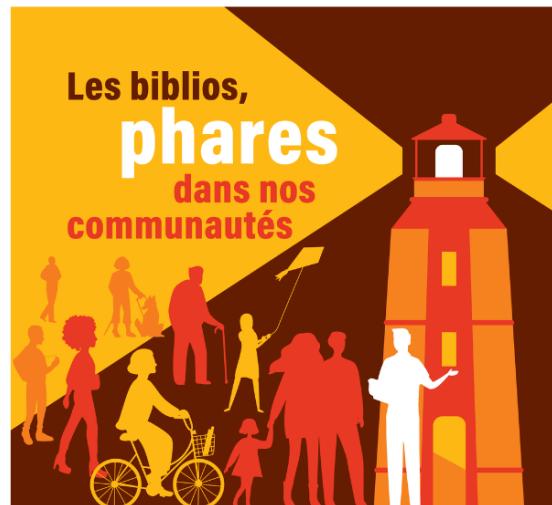
Début novembre, notre équipe de bénévoles se rendra au Salon du livre de Rimouski pour rencontrer des auteurs, obtenir des dédicaces et faire les achats de nouveautés pour votre plus grand plaisir!

Envie de faire un casse-tête?

La bibliothèque vous propose de venir faire des casse-têtes sur les heures d'ouverture. Venez-vous divertir dans un bel environnement, amenez des amis! Pour les adultes qui s'ennuient et ceux qui veulent entretenir leurs neurones!

Pour rester informé de nos événements et activités, consultez et aimez notre page Facebook.

Votre bibliothèque est située au sous-sol de l'édifice municipal, l'entrée est à l'arrière.
418-862-1056 #225



Semaine
DES
bibliothèques
publiques

Du 18 au 25
octobre 2025
semainedesbibliothèques.ca

ORGANISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



Club de lecture TD 2025

UN ÉTÉ AUTOUR DU MONDE



Voici la liste des gagnants:

Charly-Ann Dupuis
Alex Laplante
Livia Laplante
Evelyne Bouchard
Maélie Roy-Dumais
Clément Lamarre
Raphaël Pelletier
Kamyla Pratte
Jeanne Rioux
Félicia Alexandre
Elliot Pelletier
Philippe Chamberland
Antoine Thibault
Chloé Plourde

Jade Dumont
Leïa Bouchard
Oïhan Landé-Verdier
Hippolyte Roy
Cassandre Veilleux
Louis-Félix Dumont
Marilou Pelletier
Léa Lord
Jade Lecours
Laury-Ann Pellerin
Alexandra Jean
Jessyka Tremblay
Rosalie Lagacé
Thomas Levesque

Prix de participation



Ophélia Pratte
Léonard Roy
Wilson Veilleux
Milan St-Pierre
Jenny Veilleux
Jérémy St-Onge
Rosemary Bouchard

Antony Lamarre
Anne-Laurence Levesque
Antoine Tremblay
Xavier Pellerin
Léa Dumont
Élisabeth Rioux

*Félicitations
à tous!*



LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ANTONIN PRÉSENTE:



**VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025,
DÈS 19H30 À LA BIBLIO, 10\$ PAR PERSONNE**

Inscrivez-vous avant le 3 novembre 2025,
seul ou en équipe de 2 à 6 personnes
par téléphone: 418-862-1056 #225
ou en personne à la bibliothèque.
Nombre de places limité.

*Collations et
rafraîchissements
inclus!*

Cinéma, Musique, Littérature, Arts et plus encore...



CONCOURS Ma biblio, un phare dans ma vie

Du 1^{er} au 25 octobre 2025

À GAGNER:

2 cartes-cadeaux
Les libraires
d'une valeur de

100\$
chacune



Pour participer, envoyez
une photo et sa courte
description en remplissant
le formulaire en ligne.

semainedesbibliotheques.ca/concours

Organisé dans
le cadre de la



Semaine
DES **bibliothèques**
publiques

ORGANISÉ PAR

semainedesbibliotheques.ca



EN PARTENARIAT AVEC





La critique de livres de Myriam

La prof, Freida McFadden
Éditeur City, 388 pages

Je me suis laissé emporter par la vague **Freida McFadden**. Tout le monde en parle, tout le monde les lit, pourquoi pas moi? Le succès du livre **La femme de ménage** n'est plus un secret. Comme il n'était pas disponible (toujours emprunté) j'ai commencé avec le livre **La prof**. Le récit commence avec l'enterrement d'un cadavre. Mais celui de qui?

C'est l'histoire d'Eve et de Nate, deux professeurs auprès des adolescents. Il lui donne trois bisous par jour sur la joue, ils font l'amour 1 fois par mois. Il aime la poésie et elle aime les chaussures. Leur vie à l'air très plate et pourtant... Eve avertit Nate de se tenir loin de leur étudiante commune Addie. Cette dernière a fait congédier un professeur de mathématique de l'an passé à cause d'une histoire nébuleuse.

Comme une débutante, j'ai embarqué dans l'histoire. Je n'étais plus capable d'arrêter de lire. Les chapitres sont courts et rythmés. Je pensais que l'histoire allait s'étirer, au contraire, elle est pleine de rebondissement. Certains m'ont dit que c'était le moins bon, j'ai TRÈS hâte de lire les prochains...

Suggestions : *La femme de ménage, La psy, Freida McFadden, Éditeur City*
Les enquêtes de Joseph Laflamme, Hervé Gagnon, Expression noire

Myriam









CONCOURS HALLOWEEN

cherchE ET TrouvE

DU 1ER AU 28 OCTOBRE

FAIS LE CHERCHE ET TROUVE À TA BIBLIO ET COURS LA CHANCE DE GAGNER UN BON D'ACHAT DE 25\$ EN LIBRAIRIE. POUR LES 0-13 ANS !



Le réconfort s'invite dans nos frigos cet automne. Pain, pâtes, patates, mets-en!



Carrefour
d'Initiatives Populaires
de Rivière-du-Loup
NOURRIR L'ESPOIR COLLECTIVEMENT



SECOURIS ALIMENTAIRE

LES FRIGOS PARTAGÉS



À Saint-Antonin, transformons l'abondance en solidarité: Il vous reste des surplus de votre jardin? Partagez avec votre communauté grâce aux frigos partagés

2 adresses à votre disposition:

Centre communautaire Michel-Desrosiers
712 Chemin Rivière-Verte

Épicerie du village
309 rue principale



Le comité du frigo partagé du CCMD veut dire:

Merci beaucoup au Tech Café

pour avoir rempli le frigo de délicieux plats de repas préparés début sept ! 





SOIRÉES BINGO

BINGOS récréatifs,
offert par le Club des 50ans et plus, en
collaboration avec le service des loisirs.

23 octobre 19h00

*Centre communautaire
Michel-Desrosiers*

20 novembre 19h00

Centre Réjean-Malenfant

Pour questions et informations,
contactez Mme Hélène Beaulieu par téléphone
au 418-867-8780.

Plaisir | Prix | Party



Le CLUB DES 50 ANS ET +
de Saint-Antonin

Activités à venir:

4 octobre 2025 souper d'ouverture / soirée dansante

1 novembre 2025 soirée spéciale country



- Nous vous donnons à nouveau rendez-vous le 4 octobre 17h30 pour notre souper d'ouverture suivi d'une soirée de danse, musique avec Eric Boucher. 25\$ membre 30\$ non-membre. Menu: potage, poulet BBQ et dessert. Réservations: Aline 418-605-1819 #400, Lucille 418-862-4690, Nicole 418-862-1878
- **Soirée spéciale 1 novembre 19h: danse avec animation par Linda April suivi à 20h45 du chanteur country Daniel Dan.** Permis de bar. **20\$ membre 25\$ non-membre.** Procurez-vous vos billets à l'avance auprès d'Hélène Beaulieu 418-714-2370. Places limitées.
- 6 décembre 17h30, souper suivi d'une soirée de danse, musique Éric Boucher.
- ***Vous serez contacté en novembre pour le renouvellement de vos cartes de membres par notre secrétaire ou pour information Hélène Beaulieu 418-714-2370.***
- ***Nous avons besoin de relève pour maintenir ce club dans notre ville ; vous désirez des activités variées, alors impliquez vous, c'est le moment !***

Hélène Beaulieu, secrétaire-trésorière du Club



Équipe d'animation locale de la PASTORALE



JE M'ENGAGE... Messe de la rentrée 2025

Voici le message transmis lors de la messe de la rentrée du 7 septembre dernier:

Avec le début du mois de septembre vient aussi la reprise des activités pastorales de notre communauté paroissiale.

Le **comité Prière et Célébration** profite de la messe de la rentrée pour vous sensibiliser au fait que nous avons besoin de bénévoles pour accomplir les différentes tâches relatives au maintien des célébrations vivantes et animées. Nous espérons qu'en accueillant de nouvelles personnes, de nouvelles idées pourraient émerger et ainsi permettre d'apporter du renouveau au sein de nos célébrations.

À ce jour, les efforts déployés pour recruter commencent à porter fruit mais il y a encore place à l'amélioration. Nous respectons votre choix de ne pas vous impliquer mais cela signifie aussi que, pour nous du **comité Prière et Célébration**, la tâche demeure importante et les disponibilités des membres du comité ne sont pas infinies.

Tout comme vous, nous souhaitons garder notre église, nous souhaitons qu'une messe soit célébrée la fin de semaine et nous souhaitons des célébrations signifiantes. Mais une fois tous ces souhaits exprimés, il y a un pas de plus à faire: il faut se poser la question: "Comment puis-je aider?". Nous vous invitons, encore cette année, à y réfléchir.

Ci-dessous, vous trouverez la liste des implications possibles pour chacun des comités (**Prière et Célébration, Fraternité et engagement, Formation à la vie chrétienne**). Pour donner votre nom, il suffit d'appeler au presbytère (418-862-4301) et de laisser le message à la secrétaire. Aucune compétence particulière n'est nécessaire, juste le goût de participer et de s'impliquer.

Nous comptons sur votre aide afin de permettre à notre communauté paroissiale d'être active et dynamique.
Merci de prendre le temps d'y réfléchir...

Comité Prière et Célébration

J'AIMERAIS FAIRE MA PART POUR MA COMMUNAUTÉ

- Aider une personne et/ou famille dans le besoin

DEVENIR MEMBRE D'UN COMITÉ D'ACTIVITÉS PASTORALES

- Prière et Célébration Formation à la vie chrétienne: Catéchèse
 Fraternité et Engagement J'ai un intérêt à devenir marguillier ou marguillière
 Aider à la préparation des célébrations de la Parole Aider à la préparation de l'heure d'adoration

J'AIMERAIS M'IMPLIQUER LORS DES CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES

- Être membre de la chorale Lire aux funérailles
 Participer à la préparation des célébrations de Noël, Pâques ... Servir aux funérailles

LORS DES MESSES LE DIMANCHE

- Servir la messe Faire les lectures
 Distribuer la communion (Ministre de communion)

J'AIMERAIS TÉMOIGNER DE MA FOI ET LA FAIRE GRANDIR

- Faire partie de l'équipe de préparation au baptême Aider à la préparation des jeunes aux premiers sacrements et aux rencontres intergénérationnelles

Chers citoyens,

Vous recevrez prochainement par la poste votre enveloppe pour votre don de capitation, cette générosité qu'il vous est proposé de faire une fois par année, pour le soutien et le bon fonctionnement de notre paroisse.

Le conseil de fabrique et les divers comités font de gros efforts afin de garder notre église vivante et dynamique.

Pour ce faire, nous avons besoin de votre générosité. Nous vous remercions de votre appui et soutien.

Le conseil de fabrique de Saint-Antonin,
Hélène Beaulieu, présidente

Fabrique de
Saint-Antonin



Les 'rendez-vous intergénérationnels', mais qu'est-ce que c'est ???

Ce sont 4 rencontres par années pour toute la famille, incluant grand-parent, oncle, tante et même les adultes sans enfant. Tout ce beau monde se rencontre pour vivre un moment enrichissant, mais aussi amusant tout en faisant l'expérience de valeurs humaines, mais aussi chrétiennes. L'an passé, au courant de ces rencontres, nous avons redonné à la communauté en remplissant les frigidaires communautaires, nous avons planté des graines de tomates pour nous aider à penser à prendre soin de soi et des autres. Poser des actions bienveillantes autour de soi, ça fait du bien!

À travers ces rencontres, les jeunes vont pouvoir grandir. Par la suite, ils pourront poursuivre leur quête tout en recevant les divers sacrements.

Donc c'est toute la population qui est invitée à participer à ces rassemblements. Venez et voyez !

Pour de plus amples informations, contacter Myriam au 418-816-1005 ou catechese.stantonin@outlook.com

MANOIR SAINT- ANTONIN

16, ROUTE DE L'ÉGLISE, SAINT-ANTONIN (QUÉBEC)
G0L 2J0
(418) 605-1829 POSTE 100
MANOIR.ST-ANTONIN@VIDEOTRON.CA

Le Manoir Saint-Antonin est une résidence moderne de 30 grands appartements (3 ½ et 4 ½) pour personnes autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Vous voulez profiter d'un appartement moderne ?
Venez nous visiter !

Saisissez l'opportunité et choisissez une vie en collectivité, en toute sécurité, avec services.

Pour information et réservation :
Gaétan Michaud
418-868-4768

Louise L. Nadeau
418-867-1561
Visites sur rendez-vous.

*En action pour
les gens de chez nous!*

EQUATOR



BERNARD GÉNÉREUX

DÉPUTÉ | CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-LOUP—
KATASKOMIQ—TÉMISCOUATA

French Fed.

BERNARDGENEREUX.CA





Cercle de Fermière de St-Antonin

Vous êtes passionnée par les arts textiles?

Vous aimeriez apprendre à tricoter? À crocheter? À faire du métier à tisser? Vous aimez travailler avec vos mains mais croyez que vous ne serez pas capable de le faire vous-même?

Venez nous rencontrer à nos soirées Tricot-Jasette, nous sommes jeunes, dynamiques et avons beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Nous vous aiderons à faire ce dont vous rêvez.

Une seule soirée et vous reviendrez!



Le crochet de Plume

Contactez-nous au 418-605-3532 ou venez nous rejoindre au sous-sol du Centre Réjean Malenfant au 305 rue Principal (entrée sur la rue du Couvent)

Tous les mercredi 19h
Frais de 5\$ la soirée



Isama
07 août 2024 6 h 46 p.m.



FÊTE CITOYENNE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE ET



PORTE OUVERTES

dans le cadre de la semaine de prévention des incendies

Corporation de développement de Saint-Antonin



Jeux gonflables

Soupe populaire

Ambiance festive



SAMEDI 4 OCTOBRE 2025

10H à 15h

gratuit et ouvert à tous !

Pour informations:

Yvan Rossignol 418-862-1056, poste 224

Marie-Soleil Joyal 418-862-1056, poste 226



Rendez-vous : Caserne 13 (4 rue Pelletier) / Jardin communautaire



29^e édition

LE RENDEZ-VOUS S'ÉPIVARDE

avec

Sabrina Chézeau

9 octobre, 20h

Salle Berger, Saint-Antonin



RENDEZ-VOUS À LA NOUVELLE SALLE BERGER DU
CENTRE SPORTIF DESJARDINS
AU 21 RUE PELLETIER À SAINT-ANTONIN!

DÈS 18H

POUR UN 6 À CONTE !



AMBiance CONFORTABLE, AMUSE-GUEULES ET BOISSONS POUR TOUS LES GOUTS !

Le Rendez-vous des Grandes Gueules est un festival de contes et de récits, un événement ancré à Trois-Pistoles qui met à l'honneur les arts de la parole vivante. *Le Rendez-vous des Grandes Gueules s'épivarde* partout au Bas-Saint-Laurent pour semer la magie du conte et aller à la rencontre de tous les publics. Les artistes y présentent des solos, ces moments parfaits pour s'abandonner dans une histoire. La conteuse **Sabrina Chézeau** s'enracine à Saint-Antonin le temps d'une soirée.

C'est quoi un 6 à Conte?
18H: ouverture de la salle
en mode cabaret
20H: spectacle de conte

Où acheter mon billet ?

- À la porte le jour de l'événement (\$ comptant ou carte)
- Sur la page Facebook de la Corporation de développement

Billet à la porte : 15\$
10 ans et moins : Gratuit

LA PROGRAMMATION CULTURELLE
EST POSSIBLE GRÂCE À L'APPUI DE



en collaboration avec
Corporation
de développement
de Saint-Antonin





PARCOURS DE ZOMBIE

SOIRÉE DU 18 OCTOBRE

RÉSERVE TA PLACE SUR QIDIGO

POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES MAUDE BOUCHER 418-862-1056 POSTE 217

FORT BOYARD

116 ÉDITION

SAINT-ANTONIN

INSCRIPTIONS DÈS LE 6 OCTOBRE PAR LE
RESPONSABLE DE TON ÉQUIPE SUR QIDIGO

Équipe de 4 à 6 personnes (18ans et +)
30\$ par équipe, places limitées

Soirée du 1 Novembre 2025
Dès 19h00 au Centre sportif Desjardins
Pour informations 418-862-1056 poste 217

Marché de Noël à St-Antonin

De retour pour une
2e édition
2025

15 novembre
À SAINT-ANTONIN

Vous accompagner dans la gestion de votre santé

Services en succursale

- Livraison gratuite
- Conseil pharmacien, en présence ou par téléphone, 7 jours sur 7
- Prolongation de vos ordonnances
- Service de pilulier
- Suivi rigoureux par l'équipe lors de la date prévue de votre renouvellement
- Service de renouvellement en ligne

Service infirmière

- Prise de sang
- Vente de bas support médicaux (prise de mesure gratuite)
- Vente d'accessoires de stomie et de machine pour apnée du sommeil
- Vaccination voyage
- Vente et location d'aide à la marche
- Lavage d'oreilles

Didier Rioux et
Karine Larochelle
Pharmaciens-propriétaires
affiliés à 

78A, rue Principale
Saint-Antonin • 418 605-1545

* Certaines conditions s'appliquent.



Les pharmaciens sont les seuls responsables
de l'exercice de la pharmacie.

►► RÉSUMÉ DES POINTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES SÉANCES DU CONSEIL DE VILLE

Vous trouverez un bref résumé des points d'intérêt général qui ont été discutés lors des séances ordinaires et extraordinaires. Ce résumé n'engage aucunement la Ville de Saint-Antonin, seul le texte officiel du procès-verbal a une valeur légale. Vous pouvez consulter le texte intégral sur le site internet de la Ville de Saint-Antonin.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 918-25 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC INCLUANT LA STATION DE POMPAGE

Le conseiller, Monsieur Alain Castonguay, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le « Règlement numéro 918-25 décrétant une dépense et un emprunt de 785 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant la station de pompage ». Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement 918-25 sera disponible sur le site Internet de la Ville, dans la section Projet de règlement, et à l'hôtel de ville.

LEVÉE DE LA SÉANCE PAR ALAIN CASTONGUAY À 18H36.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 918-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 785 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC INCLUANT LA STATION DE POMPAGE

QUE ce règlement autorise le Conseil de ville à emprunter un montant de 785 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant une station de pompage sur la rue Principale, remboursable sur 10 ans;

QU'UN avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Monsieur Alain Castonguay, à la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

QU'UNE copie du projet de règlement est disponible à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, dans la section projet de règlement;

QU'UNE copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le « Règlement 918-25 décrétant une dépense et un emprunt de 785 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant la station de pompage ».

AUTORISATION DE SIGNATURES EMPRUNT TEMPORAIRE SUPPLÉMENTAIRE CENTRE SPORTIF

QUE le Conseil de ville a adopté, le 14 août dernier, le règlement 917-25 modifiant le règlement 884-23 afin d'augmenter la dépense de 1 941 262 \$ et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 935 000 \$ pour la construction d'un nouveau centre sportif et le réaménagement de la patinoire ouverte;

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 29 août 2025;

QUE la ville doit faire une demande à Desjardins Entreprises pour l'ouverture d'un nouveau prêt temporaire de 1 935 000 \$ pour ce dossier;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Monsieur Michel Nadeau, maire, et Monsieur Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des Travaux publics à signer le contrat de prêt temporaire.

SOMMET FORCES FRAÎCHES À RIVIÈRE-DU-LOUP LES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

QUE le 2^e Sommet des Forces fraîches se tiendra à Rivière-du-Loup les 2 et 3 octobre prochain;

CONSIDÉRANT l'importance de s'outiller et favoriser la collaboration autour d'enjeux cruciaux tels que la crise du logement, la santé, le bien-être des aînés, le tourisme durable, la protection du territoire et le développement des communautés accueillantes, pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Mesdames Karine Vincent, directrice du développement et des Relations avec le milieu, et Marie-Soleil Joyal, coordonnatrice à la vie culturelle et communautaire, à s'inscrire à ce sommet pour les deux journées au montant de 200 \$ chacune, taxes incluses.

OCTROI D'UN CONTRAT DE PAVAGE RUE PELLETIER

QUE la rue Pelletier a été endommagée suite au passage de camions lors de la construction du nouveau centre sportif;

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une offre du Groupe Colas au montant de 29 357,50 \$;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroie le contrat de gré à gré au Groupe Colas pour le pavage de la rue Pelletier pour un montant de 29 357,50 \$ plus les taxes applicables. Le budget nécessaire pour les travaux sera pris dans le fonds réservé de Carrières/sablières.

LEVÉE DE LA SÉANCE PAR LE CONSEILLER MARIO FORTIN À 18H39.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2025

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés:

- Du 1^{er} au 31 août 2025 au montant de **261 620,74 \$**. Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des factures d'achats de paiements automatiques;
- Du 1^{er} au 31 août 2025 au montant de **244 987,78 \$**.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes pour le mois **d'août 2025** au montant de **506 608,52 \$**.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 309 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 OCTOBRE 2025

QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Antonin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 309 300 \$ qui sera réalisé le 9 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
628-09	156 900 \$
793-19	152 400 \$

QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 793-19, la Ville de Saint-Antonin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 octobre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière et greffière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	36 800 \$	
2027.	38 100 \$	
2028.	39 700 \$	
2029.	41 100 \$	
2030.	42 800 \$	(à payer en 2030)
2030.	110 800 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 793-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 9 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

DIRECTION GÉNÉRALE

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE RDL À UNE AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA FONDATION DE LA MAISON DESJARDINS SES SOINS PALLIATIFS DU KRTB

QUE la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB, située à Rivière-du-Loup, est un organisme à but non lucratif voué à l'accompagnement des personnes en soins palliatifs et de leurs proches tout au long de leur cheminement et contribue activement au développement des soins de fin de vie;

QUE la mission de cet organisme touche l'ensemble des citoyens de la ville de Saint-Antonin et qu'il est important que ce service demeure dans la région;

QUE le budget de fonctionnement de cet organisme est en grande partie financé par donation à la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB;

QUE ce conseil souhaite contribuer financièrement, et ce, afin d'assurer la pérennité des services de l'organisme sur l'ensemble du territoire;

QUE la MRC de Rivière-du-Loup est en mesure d'effectuer la gestion de cette aide financière;

QU'UNE entente intermunicipale sera signée entre la MRC de Rivière-du-Loup et l'ensemble de ses municipalités;

QUE puisque l'organisme dessert l'ensemble du KRTB, il serait souhaitable que les autres MRC contribuent financièrement à la mission de celui-ci;

IL EST RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière pour la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB, pour les années 2026, 2027 et 2028, pour un montant équivalent à 2 \$ par citoyen, mis à jour annuellement selon le décret de population le plus récent, laquelle somme sera versée via une quote-part à la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE ce conseil autorise le directeur général adjoint et le maire à signer l'entente intermunicipale à venir avec la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE ce conseil demande à la MRC de Rivière-du-Loup d'informer les MRC de Kamouraska, des Basques et du Témiscouata, de son souhait que celles-ci participent financièrement à la mission de l'organisme, considérant que celui-ci dessert directement leur population.

1ER VERSEMENT ENTENTE TRIENNALE OFFICE DE TOURISME DE RDL

QU'UNE entente triennale a été signée entre la MRC de Rivière-du-Loup et l'Office de tourisme de Rivière-du-Loup;

QU'IL y a lieu d'effectuer le premier versement;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 10020 au montant de 12 237,96 \$ à l'Office de tourisme de Rivière-du-Loup. Le paiement peut se faire par virement internet.

CRÉDIT PLASTIQUE AGRICOLE AUX CLIENTS 282 ET 237

QUE les clients numéro 282 et numéro 237 ont été facturés pour la collecte du plastique agricole;

QUE les clients déclarent et prouvent qu'ils ne mettent pas le plastique agricole dans leurs bacs à recyclage et qu'ils l'amènent à l'endroit prévu pour la récupération de ce type de plastique;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la trésorière à émettre un crédit de 500 \$ au client numéro 282 et au client numéro 237, car ils ne déposent pas leurs plastiques agricoles dans leurs bacs et le recyclent de façon adéquate.

DEMANDE COMMANDITE MARCHÉ DE NOËL

QUE la ville de Saint-Antonin a reçu une demande de commandite concernant la location de la salle Réjean Malenfant pour le marché de Noël en famille;

QUE l'objectif de cet évènement est de permettre la tenue d'activités destinées aux familles de la ville et de promouvoir la visibilité des artisans ainsi que des commerçants locaux;

QUE l'évènement est demandé par un particulier à titre personnel et est prévu sur 2 jours;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accorde un remboursement de 300 \$ à l'organisatrice de l'évènement, advenant une réservation pour deux jours, sous réserve de l'acceptation de la requérante de vraiment tenir l'évènement sur deux jours.

DEMANDE DE DON ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande d'aide financière de l'Association du cancer de l'Est du Québec;

QUE l'Association du cancer de l'Est du Québec est très importante dans notre région pour les services aux personnes atteintes du cancer et à leurs proches concernant le support à la lutte contre le cancer;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroie une aide financière de 100\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

APPUI REGROUPEMENT TDL QUÉBEC

QUE la ville de Saint-Antonin a reçu une invitation pour joindre la journée internationale le 17 octobre 2025 en illuminant un bâtiment, un monument ou un panneau publicitaire en mauve et jaune ou encore en partageant du contenu informatif sur nos plateformes du Regroupement TDL (Trouble du Développement du Langage) Québec ;

QUE le TDL est un trouble neurodéveloppemental qui affecte certaines fonctions cognitives essentielles;

QUE plus de 650 000 personnes vivent avec ce trouble au Québec;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin proclame la semaine du 20 au 26 octobre « La semaine du Trouble du Développement du Langage » et invite les citoyens à participer à la journée d'illumination du TDL, le 17 octobre 2025, en allumant des lumières mauve et jaune.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS

QUE ce soit par la transmission de leur savoir, l'engagement bénévole, la participation à la vie économique ou le rôle qu'ils occupent au sein de leurs entourages, les aînés contribuent de multiples façons au dynamisme de nos communautés;

QUE l'âgisme est un obstacle qui obscurcit la reconnaissance des contributions des aînés et la richesse des liens intergénérationnels;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin souhaite mettre en lumière l'apport inestimable des personnes aînées au sein des communautés et déclare le 1^{er} octobre, Journée nationale des aînés.

ADOPTION POLITIQUE ADMINISTRATIVE ET SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES

QUE la Ville de Saint-Antonin souhaite se doter d'outils administratifs clairs et structurés afin d'encadrer la gestion de ses ressources humaines;

QUE l'adoption d'une politique salariale et administrative des employés-cadres permettra d'assurer l'uniformité et l'équité des conditions de travail, avantages et procédures applicables à ces postes;

QUE la Politique salariale et administrative des employés-cadres a été présentée et approuvée par les employés-cadres et les membres du Conseil et jugée conforme aux besoins de l'organisation;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte officiellement la Politique salariale et administrative des employés-cadres telle que présentée;

QUE ladite politique entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2025 et que la direction générale soit mandatée pour assurer la mise en application de cette Politique.

DÉVELOPPEMENT

POLITIQUE MADA

QUE la Ville de Saint-Antonin a présenté, le 23 octobre 2023, une demande d'appui financier pour la mise à jour de sa politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

QU'À la suite de l'acceptation de la subvention octroyée le 28 mars 2024 par le secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, permettant à la Ville de Saint-Antonin de mettre à jour sa démarche MADA;

QUE la Ville de Saint-Antonin a réalisé la démarche conformément aux engagements comme mentionnés dans la convention d'aide financière;

QUE la Ville de Saint-Antonin a pour mission d'assurer le bien-être de ses citoyennes et de ses citoyens ainsi que la vitalité de sa communauté;

QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Ville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte la version actualisée de la Politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA (Municipalité amie des aînés).

MÉRITE MUNICIPAL

QUE le Mérite municipal souligne l'apport important de personnes, de groupes, d'organismes et de municipalités qui, par leurs initiatives, leur dynamisme et leur engagement, ont contribué au mieux-être et au développement de leur communauté;

QUE la corporation du Centre Sportif a grandement contribué au développement de la communauté;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Madame Karine Vincent, directrice du développement et des relations avec le milieu, à déposer une candidature pour la corporation du Centre Sportif auprès du Mérite municipal.

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE LETTRE DE SOUTIEN À LA DEMANDE DE FINANCEMENT PAR LE LOCAL DES JEUNES AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES JEUNESSE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

QUE la Ville souhaite soutenir le Local des jeunes pour son projet de rénovation et réaménagement du Local des jeunes et que ce projet vise à soutenir l'amélioration des infrastructures principalement destinées aux jeunes de 15 à 29 ans ;

QUE la Ville est propriétaire de cet espace et que l'organisme du Local des jeunes a pour projet d'y faire des modifications afin de développer des espaces de création dans les nouveaux locaux, visant à permettre des activités d'arts visuels, de musique et de cuisine et que cette subvention permet la réalisation de projets de construction, d'acquisition, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement et de réaménagement ;

QUE le Local des jeunes est admissible au programme et que cette démarche permet une subvention non remboursable de 50 000 \$ à 300 000 \$ et peut représenter au maximum 90 % du projet total ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le Maire, Monsieur Michel Nadeau, à signer et à déposer, pour et au nom de la ville, une lettre d'appui à l'organisme du Local des jeunes de Saint-Antonin afin de le soutenir dans son dépôt au Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Gouvernement du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

AUTORISATION DE PAIEMENT DÉBROUSSAILLAGE DES ABORDS DE ROUTES

QUE des travaux de débroussaillages étaient nécessaires aux abords de différentes routes municipales;

QUE Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil inc. ont effectué les travaux;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 3212 au montant de 27 275 \$ plus les taxes applicables à 'Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil inc.

AUTORISATION DE PAIEMENT GROUPE COLAS PAVAGE CHEMIN RIVIÈRE-VERTE

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat pour des travaux de pavage sur le chemin de Rivière-Verte au Groupe Colas ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 4252228 au montant de 39 358 \$ plus les taxes applicables au Groupe Colas.

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE AMÉNAGEMENT BL

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat pour les travaux pour la construction de trottoirs ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés sur le 1^{er} Rang;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la retenue de 10 %, facture numéro 21070, de 30 390,96 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Aménagement BL.

AUTORISATION DE PAIEMENT SELTO DISTRIBUTION INC.

QUE la ville avait octroyé le contrat pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage à Selto ;

QUE la ville de Saint-Antonin a reçu deux livraisons de sel de déglaçage;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro FAC0000714 au prix de 27 332,50 \$ plus les taxes applicables et de la facture FAC0000723 au prix de 23 538,75 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Selto.

AUTORISATION DE PAIEMENT GROUPE COLAS

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de pavage des rues;

QUE la ville de Saint-Antonin a reçu la facture 4281221 du Groupe Colas;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture 4281221 au prix de sous 206 028.28\$ moins la retenue de 20 602.83\$ plus les taxes applicables, au Groupe Colas Québec inc.

URBANISME

DÉROGATION MINEURE 431 CHEMIN LAVOIE

QUE Monsieur Éric Lemieux partage les documents envoyés par les demandeurs au président du CCU afin d'en faire la lecture aux membres;

QUE la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux aux demandeurs;

QUE le permis 2012-00-0057 stipule que le garage qui sera construit ainsi que les plans fournis aura une superficie de 117 mètres carrés et que la superficie maximum ne pouvait pas dépasser 120 mètres carrés;

QUE le demandeur du permis a construit un garage d'une superficie de 119,94 mètres carrés et y a annexé sans autorisation préalable un abri d'une superficie de 47,67 mètres carrés. Les dimensions de l'abri annexé ont été déclarées par les demandeurs dans la lettre transmise au service de l'Urbanisme de la Ville de Saint-Antonin en date du 8 août 2025;

QUE cet abri annexé porte la superficie totale du bâtiment accessoire à environ 167,62 mètres carrés, ce qui représente un dépassement de 47,62 mètres carrés par rapport à la superficie maximale autorisée de 120 mètres carrés, comme prévu à l'extérieur du périmètre urbain au règlement de zonage numéro 311;

QUE le permis de construction numéro 2012-00-0057 a été délivré le 13 avril 2012, avec une validité d'un an, soit jusqu'au 13 avril 2013;

QUE la carte satellite en date du 25 juillet 2013 démontre clairement que l agrandissement du garage n était pas encore réalisé à cette date;

QUE l abri annexé a été construit sans permis valide, le permis initial étant expiré au moment des travaux, et qu aucun nouveau permis n a été délivré pour autoriser cette annexe qui n aurait pas été autorisée;

QUE le règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement numéro 444-99 stipule à l article 11 les critères d évaluation dont, entre autres, les points suivants :

Point 5 : que la dérogation mineure peut viser des travaux en cours ou déjà exécutés, à condition que lesdits travaux aient fait l objet d un permis de construction et qu ils soient exécutés de bonne foi.

Ne sont pas notamment considérés avoir été exécutés de bonne foi les travaux de construction lorsque :

Ces derniers sont exécutés contrairement aux plans et devis autorisés;

Point 6 : qu une dérogation mineure n est pas :

- Un moyen d éviter une disposition réglementaire inadéquate;
- Une incitation au non-respect des règlements;
- Un moyen de légaliser toute erreur lors de la construction;
- Un outil de négociation ou de bonification d un projet.

QUE le certificat de localisation, daté du 13 octobre 2020 fourni par les requérants, indique ce qui suit :

« 9- Conformité à la réglementation municipale », point a) : La maison et le garage sont conformes à la réglementation municipale actuellement en vigueur, et ce, spécifiquement quant aux marges de recul »;

QUE, dans ce contexte, il incombaît au vendeur de déclarer toute non-conformité existante lors de la vente, et à l acheteur de prendre les moyens nécessaires pour s assurer de la conformité de l immeuble, soit le lot 4 901 617, avant la conclusion de la transaction;

Pour ces raisons, le comité consultatif d urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal de ne pas accepter la demande de dérogation mineure concernant les dimensions non conformes du garage.

Il est également recommandé que les demandeurs soient tenus de démolir la section non conforme du garage, de manière à rendre le bâtiment conforme au règlement de zonage numéro 311 (article 7.2.1), lequel prévoit une superficie maximale de 120 mètres carrés de bâtiments complémentaires à l habitation dans les zones AF.

De plus, les travaux correctifs devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2025.

Advenant le non-respect de cette échéance, soit si le garage n a pas été mis en conformité avant cette date, le dossier sera automatiquement transmis à la Cour municipale, et ce, sans autre avis ni délai.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte la recommandation du CCU et n accepte pas la demande de dérogation mineure pour le 431 chemin Lavoie; les demandeurs doivent se conformer à la réglementation municipale et doivent procéder à la démolition de l abri annexé au garage avant le 31 décembre 2025, comme demandé par le service d Urbanisme et de l Environnement de la ville.

DÉROGATION MINEURE BÂTIMENT ACCESSOIRE PORJET COMMERCIAL

QUE la dérogation mineure porte sur l installation d une remise de 10 pieds par 12 pieds, construite sur une dalle de béton, dans la marge avant faisant face à l autoroute 85 sur le terrain portant le numéro de lot 6 687 939;

QUE la dérogation mineure vise à autoriser un permis de construction d une remise projetée à 3.169 mètres de l emprise de l autoroute alors que la marge de recul avant minimale est de 10 mètres;

QUE M. Éric Lemieux, directeur du service de l urbanisme et de l environnement, a présenté aux membres du comité consultatif d urbanisme (CCU) la problématique liée à l espace disponible sur le lot 6 687 939;

QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

QUE cette dérogation n a pas pour effet d aggraver les risques en matière de santé publique;

QUE ELLE ne compromet pas la qualité de l environnement;

QUE l autoroute 85 est située à un niveau inférieur au terrain, de sorte que l installation de la remise n aura aucun impact visuel significatif;

QUE IL s agit d un bâtiment accessoire et qu aucun autre emplacement n est possible en raison des contraintes physiques du terrain, notamment une pente abrupte au coin sud du lot, rendant tout remblayage impossible en raison de la présence de la bretelle de l autoroute;

QUE UNE servitude de non accès est présente dans la marge de recul avant, en façade de l autoroute;

Pour ces raisons, les membres du CCU recommandent au Conseil d accepter la dérogation mineure.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte la demande de dérogation mineure et autorise l installation d une remise de 10 x 12 pieds selon les plans soumis du demandeur avec une marge de recul avant de 3.169 mètres de l emprise de l autoroute 85.

DÉROGATION MINEURE LARGEUR DU TERRAIN AU 1058 ROUTE DES ROCHES

QUE la dérogation mineure porte sur la façade du lot 4 902 969, laquelle est présentement de 30,42 mètres;

QUE le propriétaire a fait l acquisition du lot contigu portant le numéro 4 902 975, qui possède une façade de 16,76 mètres ;

QUE la réunion des deux lots permet d'augmenter la façade totale à 47,18 mètres, alors que la norme en vigueur au règlement de lotissement (article 4.1.1.1 terrain non-desservi) exige une façade minimale de 50 mètres;

QUE la dérogation mineure demandée a pour effet d'améliorer la situation existante du terrain;

QUELLE ne compromet pas la qualité de l'environnement;

QUE cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

QUE le CCU demande d'approuver cette dérogation telle que soumise;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par le citoyen du 1058, Route des Roches telle que soumise, et autorise l'unification des deux lots, le tout aux frais exclusifs du propriétaire et dans les meilleurs délais.

AUTORISATION DE SERVITUDE AU CPE POUR LES UTILITÉS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT la construction du nouveau CPE au 1, rue des Fougères;

QU'IL est nécessaire d'autoriser une servitude pour que Bell, Hydro ou autres utilités publiques puissent poursuivre leur réseau et desservir adéquatement le CPE;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la servitude pour le passage des services publics sur le lot 6 524 247 tel que préparé par Parent & Ouellet inc., arpenteurs-géomètres, le 11 septembre 2025, dossier 9044-3. Monsieur Carlo Brousseau est autorisé à signer le document "Option de servitude Bell-Hydro-Québec".

QUE le Conseil autorise Monsieur Michel Nadeau, maire, et Monsieur Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des Travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville le contrat notarié de cette servitude qui sera préparé par Me Sandra Thériault, notaire. Tous les frais notariés sont à la charge du CPE ainsi que tous autres frais en lien avec cette demande.

OCTROI D'UN CONTRAT CONSULTATIONS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement juridique, notamment pour le directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour consultations juridiques présentée par Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, Société d'avocats le 22 juillet 2025;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte l'offre de services de consultations juridiques sur la base d'un montant forfaitaire proposée le 22 juillet 2025 par l'étude MORENCY, société d'avocats, pour un montant annuel de 1400,00 \$ plus les taxes applicables; le montant à payer pour 2025 sera ajustée pour les 4 mois 2025 restants.

QUE le contrat sera renouvelé pour l'année 2026 en appliquant une augmentation annuelle de 3%.

LOISIRS

RENFLOUEMENT DE LA PETITE CAISSE DES LOISIRS

QUE la petite caisse des loisirs a été utilisée pour les activités de l'été et du camp de jour;

QU'IL y a lieu de renflouer cette petite caisse;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la trésorière à émettre un chèque au montant de 1 282,50 \$ pour le renflouement de la petite caisse à 1 500 \$.

AUTORISATION DE PAIEMENT #13 CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT les travaux effectués en août 2025 pour la construction du centre sportif et de la patinoire;

QUE la firme Atelier Guy architectes a procédé à la recommandation de la demande de paiement # 13 et que notre chargé de projet l'a approuvée;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 007746 de Construction Marcel Charest et Fils, au montant de 402 990 \$ moins la retenue de 10 %, plus les taxes applicables, soit un montant total à verser de 417 003,97 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions ont été posées par l'assistance et répondu par Monsieur le Maire.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 17 SEPTEMBRE 2025

QU'IL manquait de l'information pour finaliser certains sujets des travaux publics;

QU'IL y a lieu d'ajourner la séance à une date ultérieure;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin ajourne la présente séance ordinaire au mercredi 17 septembre 2025, à 19 h 30, à la salle B du Centre Réjean-Malenfant.

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES COMPAGNIES 9544-3412 QUÉBEC INC ET 9137-0098 QUEÉBEC INC.

QUE la compagnie 9544-3412 Québec inc. est le promoteur du projet commercial situé à l'intersection de l'autoroute 85 et de la rue Principale, et qu'elle est propriétaire des lots visés par le projet;

QUE la compagnie 9137-0098 Québec inc., dont l'actionnaire majoritaire est aussi un administrateur de la compagnie 9544-3412 Québec inc., a mandaté la firme d'ingénierie Équation pour la réalisation des plans et devis, incluant ceux relatifs aux travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant la station de pompage sur la rue Principale;

QUE les travaux à réaliser sur les propriétés appartenant à la Ville doivent être autorisés et exécutés par celle-ci, par l'intermédiaire d'un entrepreneur engagé par la Ville;

QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour les travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant la station de pompage sur la rue Principale, sur la base des documents préparés par la firme Équation, mandatée par la compagnie 9137-0098 Québec inc.;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le Maire, Monsieur Michel Nadeau, ainsi que Monsieur Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des travaux publics, à signer un protocole d'entente avec les compagnies 9544-3412 et 9137-0098 Québec inc. concernant la responsabilité de conception des ouvrages mécaniques et civils réalisés par la firme Équation;

QUE la compagnie 9544-3412 Québec inc. ou les propriétaires subséquents des lots concernés seront facturés annuellement conformément au règlement d'emprunt 918-25 pour la portion des travaux effectuée par la Ville de Saint-Antonin.

OCTROI D'UN CONTRAT TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC INCLUANT LA STATION DE POMPAGE

QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu l'approbation du MAMH pour le règlement d'emprunt 918-25;

QUE la Ville a demandé des soumissions sur SÉAO pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant une station de pompage;

QUE la Ville a reçu deux soumissions et que la compagnie Excavations Bourgoin Dickner a déposé la soumission conforme la moins élevée, au montant de 656 430,22 \$;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroie le contrat pour des travaux d'égout sanitaire et d'aqueduc incluant une station de pompage sur la rue Principale à la compagnie Excavations Bourgoin Dickner au montant de 656 430,22 \$.

SURVEILLANCE D'UN CHANTIER TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC INCLUANT LA STATION DE POMPAGE

QUE c'est la firme Équation qui a préparé les plans et devis pour la soumission, leur dossier C25-8272-A;

CONSIDÉRANT qu'il est important qu'il y ait de la surveillance de chantier pour que les travaux soient effectués correctement;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin mandate la firme Équation pour la surveillance des travaux selon les plans et devis pour la construction qu'elle a préparés et qu'elle fournit les dessins d'ateliers approuvés liés à tout ce qui est mécanique, plomberie et électricité, notamment à la station de pompage et s'assure que le tout est conforme;

QUE le Conseil mandate la firme Bouchard Service-Conseil pour la surveillance des travaux civils, soit des tranchées et des conduites.

LEVÉE DE LA SÉANCE PAR LE CONSEILLER MARIO FORTIN À 19H50.

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bon choix, c'est de faire votre demande de permis en ligne !
Vous aimerez, vous verrez !! Lisez ceci

· Le service d'urbanisme reçoit actuellement un volume de demandes plus important qu'à l'habitude. Il est donc requis d'acheminer vos demandes de permis au moins 30 JOURS avant la date de début de vos travaux. La délivrance d'un permis est requise avant d'amorcer vos travaux.

· J'ai une **ASTUCE** pour vous ! La façon de faire pour obtenir votre permis le plus rapidement possible est de procéder, via notre application, en faisant votre **demande de permis en ligne** comme suit :

Sur la page d'accueil du site Web de la Ville de St-Antonin, vous cliquez sur « Demande de permis » C'est facile et rapide, vous verrez !

*** IMPORTANT POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ***

Pour des travaux de rénovation et pour l'installation d'une thermopompe, les plans ne sont pas requis, cependant la demande de permis est obligatoire avant de débuter les travaux.

*** IMPORTANT POUR VOS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ***

Si votre projet concerne des travaux de construction, d'agrandissement, par exemple, vous devez fournir des plans de construction et un plan projet d'implantation pour accompagner votre demande en ligne. Ainsi, une fois que vous aurez complété la demande de permis en ligne, l'application vous indique la façon de faire afin de transmettre vos documents au service d'urbanisme. Si aucun document n'est transmis, votre demande en ligne ne pourra pas être analysée par le service d'urbanisme, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas les documents requis. En l'absence des documents, le délai pour l'obtention de votre permis pourrait être plus long à ce moment-là. Nous communiquons avec vous si des informations ou documents sont manquants.

· Vous pouvez également soumettre votre demande d'information, demande de permis, et vos plans par courriel à : urbanisme@stantonin.ca, en indiquant dans l'objet de votre courriel, l'adresse visée par la demande en mentionnant votre projet. (exemples : Projet cabanon, projet agrandissement de la résidence, etc.)

Aussi, il est essentiel de nous indiquer votre numéro de cellulaire pour vous rejoindre facilement dans le jour. De cette façon, nous pouvons faire un suivi plus rapide avec vous, en cas de besoin.

**RAPPEL IMPORTANT – MISE AUX NORMES POUR LES PISCINES RÉSIDENTIELLES
DATE D'ÉCHÉANCE LE 30 SEPTEMBRE 2025. OUPS !!!!**

DANS NOS PUBLICATIONS PRÉCÉDENTES, NOUS AVIONS INDiqué QUE DES AMENDES ALLANT DE 500 \$ À 1000\$ PAR JOUR POURRAIENT ÊTRE DONNÉES JUSQU'À LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS. SI CE N'EST PAS DÉJÀ FAIT, IL SERAIT TEMPS DE PROCÉDER IMMÉDIATEMENT À LA MISE AUX NORMES DE VOS INSTALLATIONS DÉS MAINTENANT AFIN D'ÉVITER DE RECEVOIR UN AVIS D'INFRACTION. LE RÈGLEMENT PROVINCIAL STIPULE QUE LES PROPRIÉTAIRES D'UNE PISCINE INSTALLÉE AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2010, ET QUI BÉNÉFIAIENT AUPARAVANT D'UNE EXEMPTION, ONT JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2025 POUR S'Y CONFORMER EN DEMANDANT, AU PRÉALABLE, UN PERMIS AUPRÈS DU SERVICE D'URBANISME. COMME LA SÉCURITÉ DE NOS CITOYENNES ET CITOYENS NOUS TIENT À CŒUR, NE SOYEZ PAS SURPRIS QUE DES INSPECTIONS SOIENT RÉALISÉES INCESSAMMENT. VOUS POUVEZ CONSULTER EN TOUT TEMPS LES NORMES PROVINCIALES APPLICABLES EN LIEN AVEC LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES PUISQUE L'INFORMATION EST DISPONIBLE VIA LE SITE WEB DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

EXEMPLE DE MISE AUX NORMES POUR L'ACCÈS CONTRÔLÉ D'UNE PISCINE HORS TERRE À PAROIS RIGIDE :



AVANT DE DÉBUTER VOS TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE VOTRE PISCINE, VOUS DEVEZ DEMANDER UN PERMIS AUPRÈS DU SERVICE D'URBANISME EN FOURNISANT LES CORRECTIFS À ENTREPRENDRE, LE TOUT ACCOMPAGNÉ D'UN CROQUIS, OU BIEN FAITES UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION POUR L'ENLÈVEMENT DE VOTRE PISCINE SELON LES CIRCONSTANCES.

TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE PISCINE / PERMIS REQUIS

AINSI, SI VOUS EXÉCUTEZ DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE PISCINE SANS PERMIS, VOUS NE SEREZ PAS ADMISSIBLE AU REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'EAU DE PISCINE QUI A ÉTÉ FACTURÉE SUR VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR LES IMMEUBLES DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, ET CE, MÊME SI LA PISCINE A ÉTÉ ENLEVÉE DEPUIS EXEMPLE 5 ANS. AUSSI, EN DEMANDANT UN PERMIS POUR L'ENLÈVEMENT D'UNE PISCINE, LA TAXATION EN LIEN AVEC L'EAU D'UNE PISCINE SERA ENLEVÉE FAISANT EN SORTE QU'ELLE N'APPARAÎTRA PLUS SUR VOS PROCHAINS COMPTES DE TAXES. UNE RÉÉVALUATION DE LA PROPRIÉTÉ SERA FAITE EN TENANT COMPTE DES TRAVAUX RÉALISÉS.

AUTRES TRAVAUX DE DÉMOLITION / PERMIS REQUIS

LE FAIT D'EXÉCUTER DES TRAVAUX DE DÉMOLITION SANS PERMIS, CELA IMPLIQUE QUE VOUS PAYEZ D'ANNÉE EN ANNÉE, DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET SCOLAIRES SUR DES BÂTIMENTS DÉMOLIS, ET PEUT-ÊTRE MÊME, DES TAXES DE SERVICES COMME LA TAXE D'EAU DE PISCINE MENTIONNÉE CI-HAUT. EN DEMANDANT UN PERMIS, UNE RÉÉVALUATION DE LA PROPRIÉTÉ SERA FAITE EN TENANT COMPTE DES TRAVAUX RÉALISÉS.

EN TERMINANT, J'AI UNE AUTRE ASTUCE POUR VOUS !

**SOYEZ VIGILANTS ET FAITES VOS DEMANDES DE PERMIS EN BONNE ET DUE FORME, C'EST PAYANT !
PAYANT, CAR VOUS ÉVITEZ DES AMENDES \$\$\$ POUR CHAQUE INFRACTION QUI EST CONSTATÉE. PAYANT
AUSSI PARCE QUE VOUS ÉVITEZ DES SITUATIONS DÉSAGRÉABLES ET DU STRESS. BREF, C'EST PAYANT
POUR VOTRE SANTÉ ET VOUS SAVEZ QUE VOTRE SANTÉ N'A PAS DE PRIX !
ALORS, VOYEZ-Y !**

LE SERVICE D'URBANISME
(418) 862-1056 POSTE 216

JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

Aînés, piliers de nos communautés



CONFÉRENCE
des Tables régionales de concertation
des aînés du Québec

www.conferencedestables.org



1^{er} octobre
2025

En partenariat avec :
Québec

SERVICE D'AIDE AUX FORMULAIRES POUR AÎNÉS

Besoin d'aide avec vos formulaires ?

Nos bénévoles sont là pour vous accompagner, vous expliquer et vous aider à les compléter.

Le service est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi qu'à toute personne présentant une situation de vulnérabilité (perte d'autonomie, limitation fonctionnelle, etc.)

Des exemples de formulaire : Pension, soins dentaires, allocation logement, transport collectif...



Pour prendre rendez-vous

418-867-3130 poste 0

**CENTRE
d'Action BÉNÉVOLE
des SEIGNEURIES**

La Proche aidance

Semaine québécoise des personnes proches aidantes, du 2 au 8 novembre 2025

Au sens de la loi québécoise, une personne proche aidante (PPA) signifie « Toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel ».

Toutes et tous, nous sommes (ou serons) appelé·e·s à jouer le rôle de proche aidant·e au cours de notre vie. Cela dit, aussi important soit-il, il ne s'agit pas d'un rôle facile à occuper. Le stress, l'épuisement, les troubles du sommeil et l'isolement social sont des enjeux fréquents chez les personnes proches aidantes. Prendre soin de soi est essentiel pour continuer à accompagner son proche adéquatement. Heureusement, des services existent ! Le Salon des aidants regroupera plusieurs organisations offrant du soutien ou de l'accompagnement au personnes proches aidantes dans la MRC de Rivière-du-Loup. N'hésitez pas et venez rencontrer les intervenant·e·s pour connaître l'aide disponible !

Salon des aidants 2e édition

📍 À la Maison des ainés et alternative de Rivière-du-Loup,
5 rue Sainte-Anne, Rivière-du-Loup, G5R 2V3

📅 Jeudi 6 novembre 2025

⌚ De 14h30 à 18h

☕ Grignotines et breuvages offerts

💲 ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE !

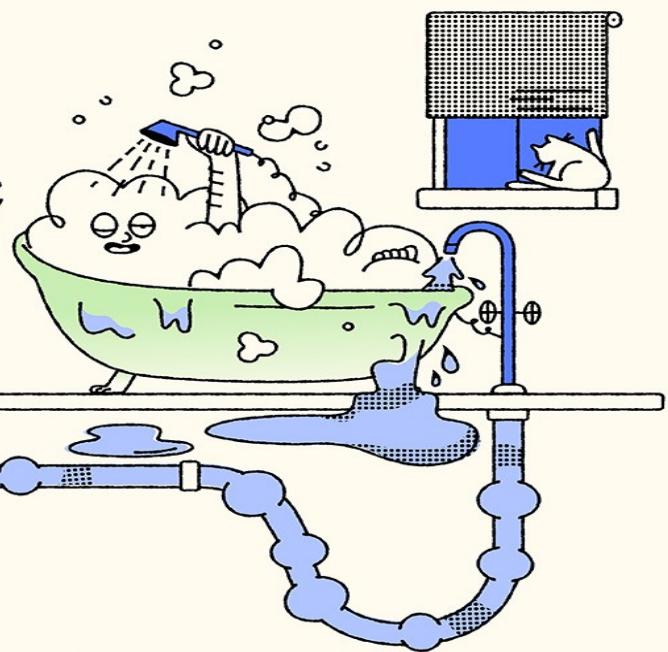
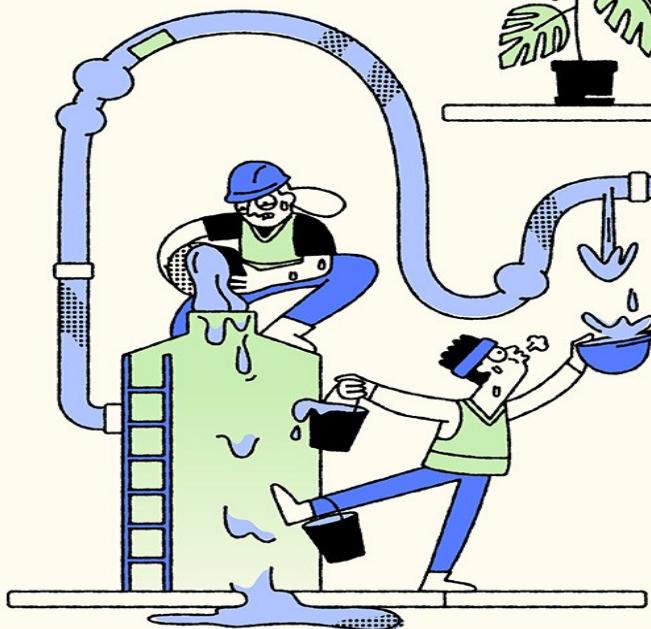
Des questions ?
Appelez au
(418) 867-4827



Votre
gouvernement

Québec

**Plus nos
bains sont
remplis,**



**plus nos usines
sont débordées.**

**Votre eau,
c'est notre eau à tous.**

Votre
gouvernement

Québec



Changements aux collectes dès janvier 2026 !



À partir du 1er janvier, la collecte sera gérée par la MRC



Nouvelles fréquences de collecte

Déchets



- Aux 4 semaines de novembre à avril
- Aux 2 semaines de mai à octobre

Moins de déchets dans le bac noir

- Réservez le bac noir aux matières non récupérables ou non compostables

Récupération



- Aux 2 semaines toute l'année

Il manque d'espace dans votre bac?

- Communiquez avec la ligne de collecte de la MRC afin que l'on évalue vos besoins

Matières organiques



- Aux 4 semaines de novembre à avril
- À chaque semaine de mai à octobre

Astuce pour le bac brun

- Utilisez des sacs compostables pour faciliter la gestion des matières organiques

**Un bac brisé? Un service à modifier?
Des questions sur le tri et la collecte?**

Ligne de collecte de la MRC
581-743-2227 (581-743-BACS)

Nous sommes fiers d'offrir aux nouveaux entrepreneurs qui s'installent à Saint-Antonin 6 mois de parution de leur carte d'affaire dans le Saint-Antonin en bref, gratuitement.

Contactez nous à communications@saint-antonin.ca pour en profiter !

PROTAILLE Y.MICHAUD



**Taille de haies et arbustes
Commercial et résidentiel**

Yanik Michaud | 418-943-3872
protailleymichaud@outlook.com |

JOYEUSE HALLOWEEN!

BERNARD GÉNÉREUX

DÉPUTÉ : CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-Loup—KATASKOMIQ—TEMISQUATA

BERNARDGENEREUX.CA



**Hygiène et
Soins des pieds**

**Patricia Morin,
Membre de l'ANQ**

Service à domicile

**Pour prendre rendez-vous
418-862-5013**

Lave-auto

Saint-Antonin

Bénéficiez d'un lave-auto sans contact
Heures d'ouverture 6h à 23h / 7 jours sur 7

Un lavage régulier évite
la rouille causée par
le calcium et l'humidité

80, rue Principale, Saint-Antonin (voisin du Tim Hortons)



Licence R.B.Q 8001-0408-55

LES EXCAVATIONS RÉAL BOSSÉ INC.

Gilbert Bossé, propriétaire

**LOCATION DE MACHINERIE•FOSSE SEPTIQUE
CHAMPS D'ÉPURATION•PLAN ET DEVIS POUR CHAMP
D'ÉPURATION ET DE SOL•TERRE JAUNE & NOIRE
GRAVIER 0-3/4•DÉNEIGEMENT**

1030, Route 185•Saint-Antonin•G0L 2J0
Tél: 418 863-6842 • Cell.: 418 868-9166 • Fax: 418 863-5313

GARAGA®



Pour votre porte de garage, faites affaires avec les vrais experts !

**PORTE
MULTY**

VENTE- INSTALLATION
RÉPARATION
939, chemin Rivière-Verte,
St-Antonin
(418) 605-9019
portemulty.com
RBQ: 5685-7444-01

**GARAGA®
EXPERTS**



**CONSTRUCTION
Z. A. M. inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

Tél.: 418 714-5001

Propriétaire : Marco Chouinard
construction-z-a-m@hotmail.com
51, du Couvent • Saint-Antonin
(Québec) G0L 2J0
RBQ: 5613-7680-01

**Constructions neuves
Rénovation intérieure
et extérieure, toiture
Plancher à l'époxy
Fondation
Polissage de béton
Dalle de béton
Vente de portes & fenêtres**

**Système intérieur
Divisions métalliques
Pose de gypse
Tirage de joints
Plafonds suspendus**

L'Autre-Toit du KRTB

Maison d'hébergement pour les femmes du KRTB et leurs enfants.



Nous sommes là pour vous
24h/24h | 7 jours/semaine

Pour votre information ou demande d'aide

418 854-7160

S.O.S. Violence conjugale

1 800 363-9010

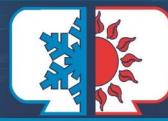


LES VIANDES DU MARCHAND INC.
MARCO CHOUINARD, PROPRIÉTAIRE

941, CHEMIN RIVIÈRE-Verte
SAINT-ANTONIN (QUÉBEC) G0L 2J0
418-867-1721
INFO@VIANDESDEUMARCHAND.COM
LESVIANDESDEUMARCHAND.COM



• AIR climatisé: résidentiel / commercial • Ventilation • Réfrigération •



RAY RÉFRIGÉRATION
CLIMATISATION



RBQ.: 2155-0090-60

194, rue du Carrefour
St-Antonin (Qc) G0L 2J0
Fax: 418 867-4403
Jean-Guy Thériault, prop.
418 868-9393

les experts à votre service

rayrefrigeration@bellnet.ca
SERVICE 24 HEURES
418 862-6346

TAMISAGE RIVIÈRE-DU-LOUP

1166, rang 1
Saint-Antonin, QC G0L 2J0

Jocelyn Rossignol
tamisagerdl@hotmail.ca

Tél.: 418 862-2325
Fax: 418 862-1890
RBQ: 5596-0967-01

L'IMPRESSION IMPRIMERIE

DÉJÀ 37 ANS
QUE NOUS SOMMES LÀ
Avec... VOUS
Pour... VOUS

À votre service depuis 1987

445, rue Lafontaine Rivière-du-Loup / T.418.862.4348
communication@imprimerielimpression.ca

LES CONSTRUCTIONS Guy Sénéchal Inc.

Rénovation
Résidentiel
Commercial
Fondation
Soulèvement de bâtiment

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
info@constructionguysechal.com
Licence RBQ:5602-6818-01

Tél.: 418-867-3892
Cell.: 418-714-8019

Ramonage de cheminées Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608
Bur. : 418 860-2100
ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0



Soyez préparé avant de partir en voyage

Faites confiance à notre équipe de pharmaciens et d'infirmières pour faire votre évaluation de vaccination en vue de votre prochain voyage.*



* Des frais peuvent s'appliquer.

Didier Rioux et Karine Laroche
Pharmaciens-propriétaires affiliés à **uniprix**
78a, rue Principale, Saint-Antonin
418 605-1545

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

ENTRETIEN DG
PELouse NETTOYAGE TAILLE DE HAIES

ESTIMATION GRATUITE

Prop: David Guillemette
418 551-9662

• TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES
• NETTOYAGE HAUTE PRESSION
• RAMASSAGE DES FEUILLES
• SERVICE DE ROTOCULTEUR
• TONTE DE PELOUSES
• BALAI MÉCANIQUE
• ÉLAGAGE
• ET PLUS ENCORE!

Cambium ébénisterie d'art

Urnes funéraires en bois
Projet sur mesure

Alexandre Sicotte
Artiste ébéniste
438-530-2750

414-B Chemin Lavoie, Saint-Antonin
cambiumebenisteriedart.ca
cambiumebenisteriedart@gmail.com

Entre le cœur et l'écorce

MAISON FUNÉRAIRE
Marc-André Rioux Ltée

C.P. 934
169 rue Lafontaine

Rivière-du-Loup
info@m-a-rioux.qc.ca
www.m-a-rioux.qc.ca

Succursale
3, rue Jean, Saint-Antonin
418-862-2668
418-867-4493

NOUVEAU
UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE
À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...

✓ des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée
✓ échanger de la marchandise achetée en ligne

Savannah Coiffure
Marie-France Rioux
Conseillère Indépendante
Maquillage - Épilation sourcils
825, 1^{er} Rang
Saint-Antonin, G0L 2J0
Cell. 418-860-0971
savannahcoiffure@outlook.com
<http://MarieFranceRioux.arbonne.com>

**AVEC VOUS,
PRÈS DE VOUS**

AMÉLIE DIONNE
DÉPUTÉE DE RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA
(INCLANT LES BASQUES)
ADJOINTE GOUVERNEMENTALE
DE LA MINISTRE DU TOURISME

418 868-0822
320, boul. de l'Hôtel-de-Ville, btr. 105
Rivière-du-Loup, QC G5R 5C6
amelie.dionne.rdlt@assnat.qc.ca

ASSÉMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Les Verres B. Ouellet

ACCREDITÉ POUR TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Cell.: 418 894-4057

Bur.: 418 868-1803

Bernard Ouellet, propriétaire

INSTALLATION ET RÉPARATION • TAILLE DE VERRE SUR MESURE
AUTO • CAMION • MACHINERIE LOURDE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

37, RUE DU COUVENT, SAINT-ANTONIN, QUÉBEC, G0L 2J0

PLOMBERIE PASCAL DUMAIS
(Anciennement Plomberie Georges Roy)

Saint-Antonin
418 862.9593

Saint-Philippe
418 498.3071

PLOMBERIE COMMERCIAL CHAUFFAGE AGRICOLE MULTI RÉSIDENTIEL
RÉSIDENTIEL **TRAITEMENT D'EAU** SERVICE URGENCE 24H
ENTRETIEN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL **ASPIRATEUR CENTRAL**
PLANCHER RADIANT SERVICE CONSEIL GESTION DES EAUX (PROJET LEED)
plomberiepascalduMais.com

Eucalyptus
Ateliers d'Arts Plastiques
Offerts à St-Antonin, QC
Groupe enfants et groupe adultes
slalancette2013@gmail.com
Téléphone: 418 867-2216

Sylvie Lalancette

Pour connaître les offres d'atelier, suivez-moi
sur FB: [facebook.com/AtelierEucalyptus](https://www.facebook.com/AtelierEucalyptus)

Les Ateliers sont donnés au sous-sol du centre Réjean-Malenfant

DÉPÔT DE VÊTEMENTS pour collecte
FRIPERIE ANGÉLIQUE au 735-J Chemin Rivière-Verte

Nettoyeur Couturière Plus

198-B, boul. de l'Hôtel de Ville
Rivière-du-Loup, QC G5R 4Y1
418 862-0606

49 47 46 45 44 43 42 41 40 38 37 35 34 33 32 31 28

Couture
- Altérations, réparations
- Bas de pantalons *Service rapide
- Ajustements de vêtements

Nettoyage
- Habits / Robes de soirée
- Robes de mariée
- Cuir / suède avec imperméabilisant
- Stores / Douillettes
- Rideaux et valances
- Nettoyage à sec et
buanderie *Prêt à 17 h si reçu avant 11 h

06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 25 26 27

EMBELLISSEMENT RIVIÈRE-DU-LOUP
Licence RBQ : 2412-6245-07
418 862 0203

- Aménagement paysager • Excavation en tout genre
- Mini-pelle mécanique • Installation septique
- Transport de gravier • Transport de machinerie par fardier

409-B, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6B3

Tél.: 418 862-0203

www.embellissement-riviere-du-loup.com • Courriel : info@embel-rl.com

GARAGE M. Fournier inc.

Pascal Lévesque
Propriétaire

Garage M. Fournier Inc.
828, ch. Rivière-Verte
Saint-Antonin, QC G0L 2J0

Tél.: 418 862-7328

NAPA AUTOCARE

RESTO GRAND ARRÊT SAINT-ANTONIN
Dépanneur Couche-Tard

Couche-Tard

960, route 185
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0
Téléphone : 418.862.8108
Télécopieur : 418.867.8182

Marie-Josée St-Pierre, gérante du dépanneur
Marc Beaudoin, gérant du restaurant

IRVING

SALLES DISPONIBLES POUR LOCATION

IMPORTANT

CENTRE RÉJEAN-MALENFANT
305, rue Principale

CENTRE C. MICHEL-DESROSIERS
712, Chemin R-Verte

GYMNASE ÉCOLE LANOUETTE
18, rue du Couvent

CENTRE SPORTIF DESJARDINS & SALLE BERGER
21, rue Pelletier

Pour réservation, contactez Mélissa Boucher,
418-862-1056 # 210

COMMUNICATIONS DE LA VILLE

En cette fin de période de taxes, nous souhaitons vous rappeler que les reçus pour les paiements des taxes ne sont pas envoyés systématiquement.

Si vous souhaitez en recevoir un, par la poste ou courriel, veuillez communiquer avec le bureau municipal au (418) 862-1056, poste 210, ou à l'adresse suivante : reception@st-antonin.ca, en précisant votre mode d'envoi préféré.

RÉPERTOIRE MUNICIPAL (418) 862-1056

Maire, Michel Nadeau **#215**

Directrice générale, Nancy Dubé **#213**

dg@st-antonin.ca

Directeur général adjoint et Directeur des travaux publics, Carlo Brousseau **#221**

cbrousseau@st-antonin.ca

Directeur adjoint des Travaux publics, François Viel **#242**

fviel@st-antonin.ca

Trésorière et greffière adjointe, Chantal Bouchard **#212**

finances@st-antonin.ca

Directrice des Ressources Humaines et des Communications, Gabrielle Thibault **#234**

communications@st-antonin.ca

Directrice du Développement et des Relations avec le Milieu, Karine Vincent **#218**

developpement@st-antonin.ca

Coordonnatrice à la vie culturelle et communautaire, Marie-Soleil Joyal **#226**

msjoyal@st-antonin.ca

Directeur du service des loisirs, Stéphane Bourassa **#220**

sbourassa@st-antonin.ca

Coordonnatrice aux loisirs, Maude Boucher **#217**

loisirs@st-antonin.ca

Responsable de la Bibliothèque, Sylvie Ratté **#225**

biblio@st-antonin.ca

Directeur de l'urbanisme, Éric Lemieux **#219**

elemieux@st-antonin.ca

Inspectrices en bâtiment, Yolaine Lebel **#216**

urbanisme@st-antonin.ca

Directeur du service incendie, Yvan Rossignol **#224**

yrossignol@st-antonin.ca

Secrétaire à la perception, Mélissa Boucher **#210**

reception@st-antonin.ca

Secrétaire au greffe, Caroline Pinguet **#211**

greffes@st-antonin.ca



**Saint-
Antonin**